

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 11 octobre 2018

Date de convocation : 5 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 5 Votants : 19

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA

EXCUSÉS : Martine BERT, Delphine CRASPAY, Marie-Gabrielle MONSET, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

PROCURATIONS : Martine BERT à Marie-Joëlle DEBATY, Delphine CRASPAY à Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET à Michel AURIGNAC, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE, Corinne PANATIER à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-52 : DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur le Maire explique que la présente décision modificative annule et remplace la décision modificative n° 2 du 20 juin 2018

- les travaux d'enrochement réalisés sur les berges de l'Ouzom au niveau du Moulin Lafleur pour un montant de 6 420,24 € (MOE de 374.51€ en sus)

- que le fonds de compensation de la TVA sera restitué à la commune pour un montant de (6 420,24 x 16,404 %) soit 1 053,18 €.

Le Maire propose de valider la créance de 1 053,18 € à l'encontre du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau et de réaliser les virements de crédits nécessaires.

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2128 (21) : Autres agencements et aménagements	4137		
2128 (041) : Autres agencements et aménagements	1589	1323 (041) : Départements	1589
2031 (23) : Installation, matériel ou	-5191		
276358 (27) : Autres groupements	1054		
Total dépenses	1589	Total recettes	1589

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°4 présentée ci-dessus.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et

Pour copie conforme

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/10/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/10/2018